

## Tarifs 2025/2026

La carte de l'ALSM est obligatoire.

Tarif -14 ans : **17€** (nés après le 31/08/2011)

Tarif adultes : **21€**

Par session de 5 mois  
(voir organisation) : 80€

## Horaires

Les horaires sont déterminés lors de la réunion de début de session, en fonction des possibilités.



02 32 33 24 25  
alsm@orange.fr



Lien de la page internet  
de l'informatique

## NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



## SAISON 2025/2026 INFORMATIQUE



📍 4 Rue Pierre de Ronsard  
27000 EVREUX



Contact  
Responsable de la section

02 32 33 24 25  
alsm@orange.fr

## Programme

- Initiation à l'informatique
- Notion de base (composants internes et externes)
- Sécurité des données et du matériel
- Principales fonctions de Windows, gestion des dossiers et des fichiers
- Utilisations des logiciels les plus courants : bureautique (Word et Excel), Internet Explorer, gestion d'image, acrobat reader etc...

---

Vous apprenez comment fonctionne un ordinateur et comment se servir des logiciels de base.



## Organisation des cours

Vous aurez accès en plus des cours oraux, aux supports réalisés par les formateurs.

Ils vous permettront de refaire à la maison les exercices qui vous sont proposés.



Les cours se font sur 5 niveaux, à raison de 2 heures par semaine (hors vacances scolaires), en sessions de 5 mois chacune : de septembre à fin janvier et de février à fin juin.

Ils sont dispensés du lundi au vendredi, selon les niveaux et les disponibilités.

## Inscriptions

Les pré-inscriptions des nouveaux adhérents se font à l'accueil, ou auprès des formateurs, à l'aide d'une fiche de renseignements, et selon la chronologie des dépôts.

Les sessions sont organisées en fonction des disponibilités des formateurs, de l'occupation de la salle, et dans la mesure du possible, des souhaits des adhérents, exprimés sur la fiche de pré-inscription.

Préablement à chaque session, une réunion est organisée pour établir les inscriptions des nouveaux adhérents, déterminer les possibilités et finaliser le planning des cours. Les personnes non retenues, à l'issue de la réunion, sont prioritaires pour les sessions suivantes.